

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation du budget des investissements 2020 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 65 millions de dollars (Dossier R-4097-2019)

Objet de la demande

Le Transporteur a déposé, le 2 août 2019, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin que cette dernière autorise son budget des investissements 2020 pour les projets dont le coût individuel est inférieur au seuil de 65 millions de dollars. Le montant des investissements prévus s'établit à 920 millions de dollars.

Le Transporteur mentionne que les investissements visés par la demande sont nécessaires afin d'assurer la pérennité de ses installations, de maintenir et d'améliorer son réseau, de satisfaire aux exigences qu'il est tenu de respecter et de répondre aux besoins de sa clientèle. Le Transporteur demande également à la Régie de lui permettre de réallouer jusqu'à 65 millions de dollars entre les différentes catégories d'investissement.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation.

La Régie invite les personnes intéressées à soumettre une demande d'intervention et un budget de participation conformes aux exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et au Guide de paiement des frais des intervenants (2012) (le **Guide**) **au plus tard le 21 août 2019 à 12 h**. Le Transporteur pourra commenter ces demandes par écrit **au plus tard le 28 août 2019 à 12 h**. Toute réplique d'une personne visée par les commentaires du Transporteur devra être produite **avant le 4 septembre 2019 à 12 h**. La Régie précisera ultérieurement les autres modalités du traitement de cette demande.

La demande, les documents afférents, la Loi, le Règlement et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca